

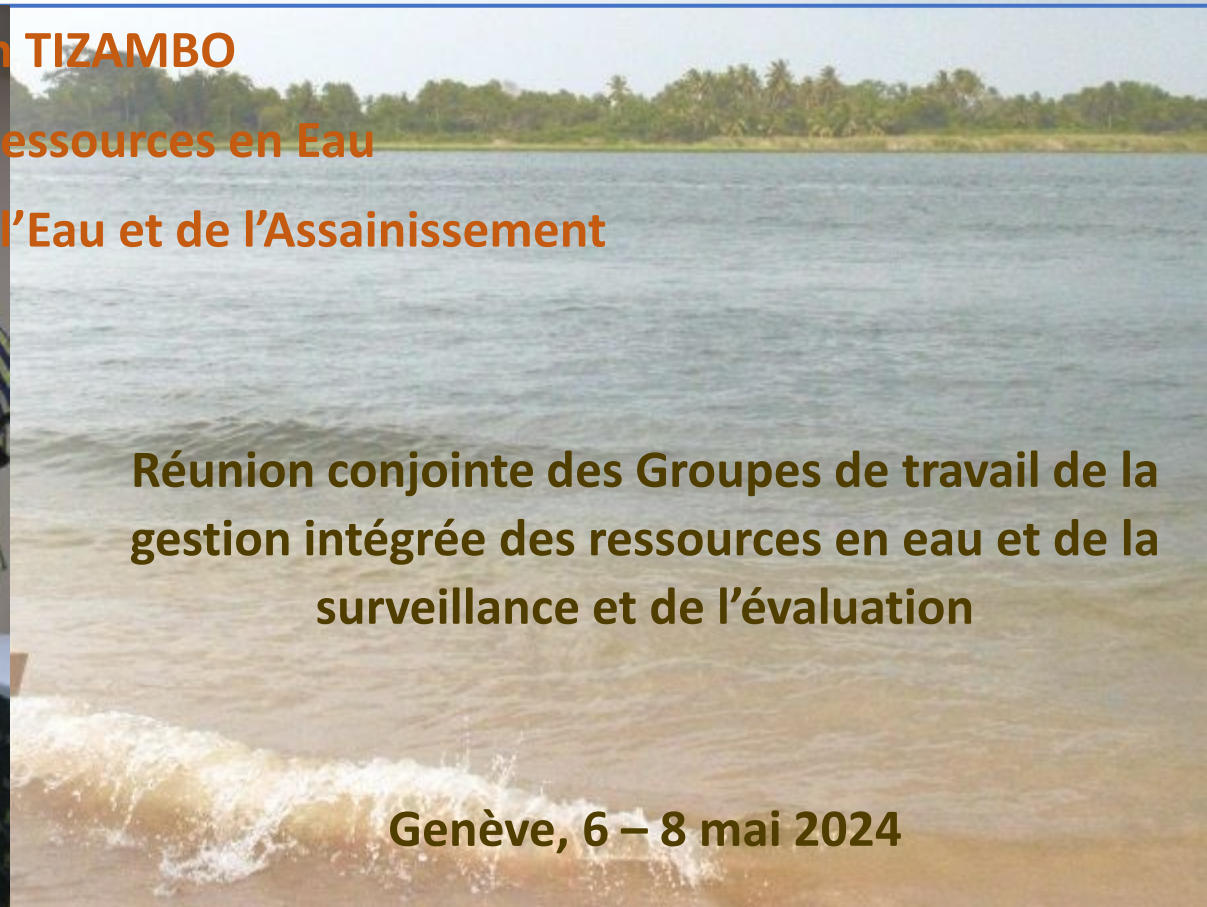


ADHESION DU BURKINA A LA CONVENTION SUR L'EAU DE 1992 : ETAT DE PREPARATION

Wendémi Cyprien TIZAMBO

Directeur Général des Ressources en Eau

Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement



Réunion conjointe des Groupes de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et de la surveillance et de l'évaluation

Genève, 6 – 8 mai 2024

PLAN DE PRESENTATION

CONTEXTE

ACTIVITES
PREPARATOIRES

ATELIER NATIONAL
D'INFORMATION

FEUILLE DE ROUTE

CONTEXTE

Le Burkina Faso est confronté à de multiples défis liés à la gestion durable de ses RE

- Demande croissante, dans un contexte d'irrégularité des précipitations
- Défis sont exacerbés par des sécheresses persistantes et une pénurie d'eau croissante en raison des conditions climatiques changeantes
- Potentiel de conflits sur les ressources en eau entre les différents groupes d'utilisateurs de l'eau
- Pays en tête de bassin
- Coopération transfrontalière efficace peut aider à relever ces défis
- Burkina Faso a conclu plusieurs accords sur ses ressources en eau partagées (ABN, ABV).

Renforcer la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et à promouvoir la protection et l'utilisation durable des RE transfrontières.

- Convention constitue une plate-forme intergouvernementale pour le développement quotidien et le progrès dans le domaine de la coopération transfrontière.
- Convention sur l'eau peut aider le monde à faire face au défi mondial que constitue l'utilisation durable et pacifique des ressources en eau transfrontières ».

ACTIVITES PREPARATOIRES

Adhésion du Burkina Faso à la Convention sur l'eau

- Participation active aux activités du Secrétariat de la Convention depuis 2018
- En 2021, des ateliers et événements régionaux ont été organisés dans le pays pour sensibiliser les parties prenantes concernées à la Convention sur l'eau
- Informer les parties prenantes concernées des avantages de la coopération dans le cadre de la Convention
- Examiner, avec les parties prenantes, les obligations découlant de la Convention pour le Burkina Faso
- Définir avec les acteurs concernés la feuille de route d'un processus d'adhésion et la mise en œuvre éventuelle
- Groupe de travail sur la préparation
- Atelier national d'information sur la Convention
- Validation de la feuille de route sur le processus d'adhésion

ATELIER NATIONAL D'INFORMATION SUR LA CONVENTION

Les principaux axes

1. Echanger sur :

- (i) le cadre juridique et institutionnel de la gestion des ressources en eau aux plans national et régional
- (ii) l'état des lieux de la gestion concertée et de la coopération sur les eaux partagées au niveau régional

2. Cerner :

- (i) le contenu et les enjeux de la Convention
- (ii) les avantages et les obligations de la Convention dans le contexte du Burkina et de la sous-région
- (iii) l'interaction et la complémentarité entre la Convention et les cadres juridiques régionaux (CEDEAO et UEMOA) et sous régionaux (ABN et ABV)

3. Définir

- les grands axes du processus d'adhésion et de mise en œuvre de la Convention sur l'eau au Burkina, tout en identifiant les sources et les opportunités de financement des projets dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention

4. Discuter

- (i) des prochaines étapes du processus d'adhésion et de mise en œuvre de la Convention et formuler des recommandations sur ledit processus.

FEUILLE DE ROUTE DE L'ADHESION DU BURKINA FASO A LA CONVENTION SUR L'EAU DE 1992

Étapes	Documents	Structure responsable	Echéance
Atelier National d'information sur la conduite du processus d'adhésion à la convention		DGRE	18-19 janvier 2024
Transmission du dossier d'adhésion au SGGCM	Rapport en Conseil des Ministres de l'avant-projet de loi portant autorisation d'adhésion à la Convention avec l'ensemble des documents (Exposé des motifs, Avant-projet de loi portant autorisation d'adhésion à la Convention, Projet de décret, Fiche synthétique de la Convention, Texte de la Convention)	DGAJC-MAECRBE	22 janvier 2024 24 janvier 14 mai 2024

FEUILLE DE ROUTE DE L'ADHESION DU BURKINA FASO A LA CONVENTION SUR L'EAU DE 1992

Étapes	Documents	Structure responsable	Echéance
Introduction du dossier d'adhésion en Conseil des ministres pour adoption	Rapport en Conseil des Ministres de l'avant-projet de loi portant autorisation d'adhésion à la Convention avec l'ensemble des documents (Exposé des motifs, Avant-projet de loi portant autorisation d'adhésion à la Convention, Projet de décret, Fiche synthétique de la Convention, Texte de la Convention)	SGGCM	7 février 2024 23 février 21 mars 29 mai
Transmission du dossier adopté au Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des relations avec les Institutions	Exposé des motifs, Avant-projet de loi portant autorisation d'adhésion à la Convention, Projet de décret, Fiche synthétique de la Convention, Texte de la Convention	MAECRBE/S GGCM	14 février 5 juin
Transmission du dossier d'adhésion à l'ALT	Exposé des motifs, Avant-projet de loi portant autorisation d'adhésion à la Convention, Projet de décret, Fiche synthétique de la Convention, Texte de la Convention	MJDHRI	28 février 19 juin

FEUILLE DE ROUTE DE L'ADHESION DU BURKINA FASO A LA CONVENTION SUR L'EAU DE 1992

Etapas	Documents	Structure responsable	Echéance
Transmission de la loi portant autorisation d'adhésion à la Convention à la présidence du Faso pour promulgation		ALT	20 mars 2024 31 juillet 2024
Elaboration et signature du décret d'adhésion	Décret d'adhésion	SGG- CM/PRESIDENCE	27 mars 2024 7 août
Transmission du décret d'adhésion au MAECRBE	Décret d'adhésion	SGGCM	04 avril 2024 16 août
Élaboration des instruments d'adhésion et transmission au SGGCM pour signature du Chef de l'État	Instruments d'adhésion	DGAJC-MAECRBE	11 avril 2024 23 août

FEUILLE DE ROUTE DE L'ADHESION DU BURKINA FASO A LA CONVENTION SUR L'EAU DE 1992

Etapes	Documents	Structure responsable	Echéance
Transmission des instruments signés au MAECRBE	Instruments signés	SGGCM	18 avril 2024 30 août
Transmission d'une copie des instruments signés au MEEA/DDII	Copie des instruments signés	DGAJC-MAECRBE	25 avril 2024 10 septembre
Transmission des instruments d'adhésion au SG des Nations Unies (section des traités)	instruments d'adhésion	DGAJC-MAECRBE- MIPER(Mission permanente du BF auprès des NU)	02 mai 2024 17 septembre
Transmission de la note verbale d'accusée de réception du dépositaire au MEEA	note verbale d'accusée de réception	DGAJC-MAECRBE- MIPER(Mission permanente du BF auprès des NU)	02 juin 2024 17 octobre

JE VOUS REMERCIE

